

Communiqué de presse

Vendredi 24 novembre 2023

## FONCIÈRE LOGEMENT SIGNE AVEC VILLIERS-LE-BEL UN ACCORD FONCIER POUR DÉPLOYER SON DISPOSITIF INNOVANT "DIGNEO" POUR LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Foncière Logement propose avec Digneo un dispositif innovant pour lutter contre l'habitat indigne. Avec la signature d'un nouvel accord foncier ce mercredi au Salon des Maires et des Collectivités locales, c'est la commune de Villiers-le-Bel qui bénéficiera de cet outil sur mesure. Foncière Logement confirme ainsi sa position d'acteur de référence pour lutter contre l'habitat indigne, apporter de la mixité sociale, requalifier les centres-villes anciens et dynamiser le territoire.



*Signature du protocole d'accord foncier Digneo entre Cécile Mazaud, Présidente de Foncière Logement, Jean-Louis Marsac, Maire de Villiers-le-Bel, Yanick Le Meur, Directeur général de Foncière Logement et Marien Billard, Directeur du développement de Foncière Logement*

## **Digneo, le dispositif innovant porté par Foncière Logement pour lutter contre l'habitat indigne**

Dès 2020, Foncière Logement a pris l'initiative en matière de lutte contre l'habitat indigne et insalubre en proposant un dispositif innovant au service des collectivités territoriales. Concrètement, le programme Digneo permet le rachat et la réhabilitation des logements concernés en offrant la capacité d'ingénierie, d'investissement et de pilotage des risques de Foncière Logement. Pour les collectivités, c'est une issue maîtrisée pour un processus lourd et long lié au traitement complexe de l'habitat dégradé.

Le dispositif Digneo de lutte contre l'habitat indigne est une réelle innovation qui permet à Foncière Logement de renforcer sa mission première. En requalifiant le centre ancien d'une collectivité pour y développer des logements de qualité, Digneo apporte une nouvelle forme de mixité sociale dans ces territoires, tout en leur insufflant une dynamique nouvelle.

Une dynamique vertueuse qui s'accélère puisque Digneo a déjà engagé 1 600 logements en actes fonciers et marchés de travaux, et compte actuellement 5 600 logements en étude de faisabilité dans la France entière.

## **Villiers-le-Bel, nouveau bénéficiaire de Digneo grâce à un accord foncier signé lors du Salon des Maires**

À l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales, Foncière Logement, représentée par sa présidente Cécile Mazaud, a signé un nouveau protocole Digneo avec Villiers-le-Bel, représentée par son Maire, Jean-Louis Marsac. Le protocole, d'un montant de plus d'1 million d'euros, prévoit l'acquisition de 26 logements du centre ancien de la commune.

Cet accord foncier s'appuie sur une stratégie d'action coconstruite avec Villiers-le-Bel afin de requalifier l'habitat de son centre ancien. Le protocole s'inscrit dans la redynamisation du bassin d'emploi local et le développement de la mixité sociale, en proposant une offre de logement qualitative et diversifiée aux salariés. L'accord consacre enfin le partenariat, placé au service des habitants, autour des enjeux patrimoniaux et historiques de la Ville, et auquel sont associés la DRAC Île-de-France et l'Architecte des Bâtiments de France.

*« Digneo s'inscrit dans un projet de territoire pensé et concerté avec Villiers-le-Bel, alliant logements de qualité respectant le patrimoine de la Ville et mixité sociale dynamisant son centre ancien. Digneo matérialise la capacité de Foncière Logement à proposer des outils d'intérêt général sur-mesure aux collectivités »* a souligné Cécile Mazaud, Présidente de Foncière Logement, lors de la signature.

### **À propos de Foncière Logement**

Créée en 2002 en application d'une convention conclue avec l'État, gérée par les partenaires sociaux, Foncière Logement est une association à but non lucratif, membre du groupe Action Logement.

Investie de missions d'intérêt général, Foncière Logement construit et gère des logements abordables pour les salariés du secteur privé. Elle favorise la mixité sociale en investissant dans les zones tendues et les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Elle lutte contre l'habitat indigne et insalubre.

Enfin, elle contribue au financement des retraites du secteur privé, par transfert gratuit de son patrimoine à AGIRC-ARRCO.